

Le Département met en place une commission consultative

Il s'agit de mobiliser les Gersois sur l'action publique pour qu'ils fassent entendre leur voix



Le Département met en place une commission consultative

C'était une première ce mercredi matin 11 janvier au marché de Gimont où le Conseil Départemental tenait son premier stand pour aller à la rencontre des Gimontois. Une initiative qui sera suivie de bien d'autres, (Marchés, lycée, centre sociaux, quartiers difficiles...) dont le but est d'informer sur la mise en place de la Commission consultative citoyenne. Il s'agit en réalité de « booster » les Gersois sur leur intérêt à l'action publique afin qu'ils « fassent remonter les volontés locales et de faire entendre leur voix dans le cadre de concertations ».

« Nous partons du constat que le Gers se désintéresse de la politique comme nous l'avons constaté lors des précédentes élections avec un taux d'abstentionnistes de plus de 50% aux dernières élections. Il est nécessaire d'agir pour préserver la confiance en notre démocratie, et mener des politiques adaptées aux besoins des citoyens. La Commission Consultative Citoyenne sera la représentation des attentes des Gersois et des Gersois et permettra d'orienter les actions de la collectivité au plus près des besoins du territoire », détaille Philippe Dupouy, président du Conseil Départemental.

Dans la lignée du Budget Participatif Gersois qui avait rassemblé quelques 80 000 votants et permis la mise en place de 150 projets, le Conseil Départemental offre une nouvelle méthode de participation, la Commission Consultative Citoyenne. Elle permettra aux habitants des 17 cantons du département de faire remonter les volontés locales, et de faire entendre leur voix dans le cadre de concertations.

« Les membres de la commission formuleront également des propositions, sur des sujets tels que l'environnement, la santé, ou les mobilités, et participeront à la réflexion de nos politiques départementales », précise Philippe Dupouy.

Comment candidater

Jusqu'au 31 mars 2023, la période de candidature est ouverte en ligne sur legerscestvous.fr

Les Gersois et les Gersois ayant 16 ans ou plus et résidant dans le département, peuvent candidater.

Au total, 68 membres seront tirés au sort pour composer la Commission Consultative Citoyenne.

La Commission Consultative Citoyenne en pratique

La première séance de la Commission Consultative Citoyenne gersoise aura lieu au printemps 2023. Très rapidement, le premier sujet abordé sera la rédaction des règles du 3ème Budget Participatif Gersois qui verra le jour en fin d'année.

4 réunions plénières seront organisées chaque année, durant lesquelles les membres devront se positionner sur un sujet déterminé et pour lequel des éléments de connaissance seront mis à disposition.